

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 229

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, M. Chiche, Mme Forteza, M. Julien-Lafferrière, M. Orphelin,
M. Taché et M. Villani

ARTICLE 44

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.